

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Énard, le **lundi 10 mai 2010, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum :

La mairesse : Pauline Ouimet
Les conseillers: Michel St-Louis, Hugo Bondu, Bernard St-Louis,
Jacque de Foy, Raymond Brazeau, Robert Nault

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

130-05-2010

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR
10 mai 2010 - 19 h**

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. **ADOPTION DU(DES) PROCÈS-VERBAL (VERBAUX):**
 - 3.1 Séance ordinaire du 12 avril 2010
 - 3.2 Fin mise en candidature – offre d'emploi chauffeur-opérateur
 - 3.3 Fin mise en candidature – offre d'emploi inspecteur en bâtiment et environnement
 - 3.4 Séance ajournée du 27 avril 2010
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Suivi budgétaire, bilan et transferts de fonds au 30 avril 2010
 - 4.2 Registre des comptes à payer au 30 avril 2010
 - 4.3 Registre des comptes à payer au 10 mai 2010
 - 4.4 Registre des salaires du 28 mars 2010 au 1^{er} mai 2010
 - 4.5 Rapport de la secrétaire-trésorière - Délégation de compétence
 - 4.6 Lettre de M. Yvon Pelchat – Vélothon 2010 – Fondation du Centre hospitalier de Mont-Laurier
 - 4.7 Fondation du Centre hospitalier de Mont-Laurier – Demande de commandite
 - 4.8 Leucan Laurentides – Défi têtes rasées
 - 4.9 Député Johanne Deschamps – demande de don
 - 4.10 –
 - 4.11 Soumissions filières ignifuges latérales 4 tiroirs

5. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 5.1 Départ de Mme Nathalie Sigouin de la MRC d'Antoine
- 5.2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Rapport annuel 2009

6. **TRANSPORT**

- 6.1 Ministre délégué aux Transports Norman MacMillan – Subvention de 109 699\$ pour l'année 2010 dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 6.2 Soumission taux horaire pour location d'une niveleuse

7. **HYGIÈNE DU MILIEU**

- 7.1 Info du représentant à la RIDL
- 7.2 RIDL – patrouille verte 2010
- 7.3 Plan de gestion des matières résiduelles – principales conclusions suite au bilan de masse 2009
- 7.4 Financement de la collecte sélective municipale et future politique des gestions des matières résiduelles

8. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 8.1 Poste d'inspecteur en bâtiment et environnement
- 8.2 Rescision de la résolution n° 119-04-2010 – Demande de monsieur Larry Boismenu à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture
- 8.3 Demande de la Cie 9184-7616 Québec inc. (M. Gilles Huberdeau) – modification de la zone tampon, 28C, rang 9, Canton de Dudley

9. **LOISIRS**

- 9.1 Emploi d'Été Canada 2010 – préposé au lavage d'embarcations nautiques accepté (6 semaines)
- 9.2 Offre d'emploi étudiant – préposé au lavage d'embarcations nautiques
- 9.3 Offre d'emploi étudiant – préposé à l'accueil du parc de la Biche
- 9.4 –
- 9.5 Fonds de l'Athlète des Laurentides – demande de soutien financier
- 9.6 Fédération Québécoise de la marche – journée nationale des sentiers – samedi 5 juin 2010

10. **CULTURE**

- 10.1 Assemblée générale annuelle du Réseau Biblio Laurentides - 09 juin 2010 – Golf Laurentien St-Faustin-Lac-Carré

11. **LACS ET ENVIRONNEMENT**

- 11.1 Distribution d'arbres

12. **AVIS DE MOTION**

- 12.1 Avis de motion – Règlement augmentant le fonds de roulement

13. **RÈGLEMENTS**

- 13.1 Règlement numéro 276-2010 concernant l'adhésion de la Municipalité de Lac-du-Cerf à l'entente relative à la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts

- 14. Varia
- 15 Période de questions
- 16 Levée de la séance

et en ajoutant : 6.3 Demande au Ministère des Transports du Québec
Route 311

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

131-05-2010 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2010

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis
appuyé par le conseiller Hugo Bondu
et résolu d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du
12 avril 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

132-05-2010 Adoption du procès-verbal de la fin des mises en candidature pour l'offre d'emploi de chauffeur-opérateur

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis
appuyé par le conseiller Robert Nault
et résolu d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la fin des mises en
candidature pour l'offre d'emploi de chauffeur-opérateur du 15 avril 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

133-05-2010 Adoption du procès-verbal de la fin des mises en candidature pour l'offre d'emploi d'inspecteur en bâtiment et environnement

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis
appuyé par le conseiller Robert Nault
et résolu d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la fin des mises en
candidature pour l'offre d'emploi d'inspecteur en bâtiment et environnement
du 15 avril 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

134-05-2010 Adoption du procès-verbal de la séance ajournée du 27 avril 2010

Il est proposé par le conseiller Robert Nault
appuyé par le conseiller Raymond Brazeau
et résolu d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ajournée du
27 avril 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

135-05-20

Suivi budgétaire, bilan et transfert de fonds au 30 avril 2010

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu d'accepter, pour dépôt, le rapport budgétaire, le bilan et les transferts de fonds au 30 avril 2010.

2010/05/06 15:45:18		MUNICIPALITE DE LAC-DU-CERF				N° page Année 2010	
Rapport des modifications							
Résolution	Note	Péri	Prise d'effet	N° de compte	Débit	Crédit Budget cour.	Budget rev.
2010-04-30	transferts de fonds	4	2010/04/30	02-140-00-222	-	21	110
				02-140-00-252	21		89
				02-220-00-524		37	60
				02-220-00-455	37		1 000
				02-320-00-633		100	1 500
				02-320-00-634	100		500
				02-320-00-455		8	750
				02-330-00-455	8		1 440
				02-320-00-524		100	5 000
				02-330-00-524	100		5 000
				01-211-11-130		880	- 494 666
				02-590-00-522	150		- 495 546
				02-701-20-232	10		100
				02-701-20-242	10		30
				02-701-20-262	10		69
				02-701-20-641	700		10
				02-702-30-232		27	100
				02-702-30-252	27		110
				02-702-30-340		22	22
				02-702-30-451	22		100
							350
							372

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

136-05-2010

Registre des comptes à payer au 30 avril 2010

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2010			
N° DE CHÈQUE	À	N° DE CHÈQUE	TOTAL
M1000188	À	I1000209	25 178,56 \$
I1000210	À	I1000212	2 010,49 \$
C1000213	À	C1000238	20 011,24 \$
CPA1000002			(4 058,76 \$)
TOTAL			43 149,53 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 10 mai 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

137-05-2010

Registre des comptes à payer au 10 mai 2010

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy
appuyé par le conseiller Michel St-Louis
et résolu à l'unanimité d'accepter pour paiement le registre des chèques
suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2010			
N° DE CHÈQUE	À	N° DE CHÈQUE	TOTAL
M1000239	À	M1000251	5 236,14 \$
TOTAL			5 236,14 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 10 mai 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

138-05-2010

Registre des salaires pour la période du 28 mars au 1er mai 2010

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu
appuyé par le conseiller Robert Nault
et résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des registres des chèques salaires pour la période du 28 mars au 1er mai 2010, se totalisant à 17 245,10 \$. Chèques numéros D1000096 au D1000130.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 mai 2010

Jacinthe Valiquette, Secrétaire-trésorière et directrice générale.

139-05-2010

Rapport de la secrétaire-trésorière/directrice générale - délégation de compétence

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la secrétaire-trésorière/directrice générale

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
SAISIE DES ENGAGEMENTS			
AU 30 AVRIL 2010			
Numéros des bons d'engagement			TOTAL
ENB1000046	À	ENB1000059	10 196,46 \$
TOTAL			10 196,46 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 mai 2010

Jacinthe Valiquette
Secrétaire-trésorière et directrice générale

140-05-2010

Demande de monsieur Yvon Pelchat – Vélothon 2010 – Fondation du Centre hospitalier de Mont-Laurier

Considérant que monsieur Yvon Pelchat sollicite à la Municipalité de Lac-du-Cerf une commandite pour le vélothon de 684 km de Mont-Laurier à Québec, du 24 au 31 juillet 2010, et ce, afin de ramasser des fonds pour la Fondation du Centre hospitalier de Mont-Laurier;

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu de ne pas acquiescer à la demande de monsieur Yvon Pelchat. Toutefois, monsieur Pelchat pourra recueillir des fonds auprès de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

141-05-2010

Fondation du Centre hospitalier de Mont-Laurier – Demande de contribution financière

Considérant que la Fondation du Centre hospitalier de Mont-Laurier sollicite une contribution financière à la Municipalité de Lac-du-Cerf, et ce, afin d’acquérir les équipements suivants: 1 unité néonatale, 2 appareils dépistage apnée du sommeil, 1 électrocautère, 2 auvents, 2 emballeuses/ensacheuses pour leur campagne de souscription 2010 pour un total de plus de 100 000\$;

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu de ne pas acquiescer à la demande de contribution financière de la Fondation du Centre hospitalier de Mont-Laurier.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

142-05-2010

Leucan Laurentides – DÉFI TÊTES RASÉES

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu de publiciser la campagne de collecte de fonds DÉFI TÊTES RASÉES de Leucan Laurentides sur notre site internet et le bulletin municipal.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

143-05-2010

Députée Johanne Deschamps - DÉFI TÊTES RASÉES – sollicitation

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu de pas contribuer financièrement à la campagne de collecte de fonds DÉFI TÊTES RASÉES, mais de publiciser la campagne de collecte de fonds DÉFI TÊTES RASÉES de Leucan Laurentides sur notre site internet et le bulletin municipal.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

144-05-2010

Achat filières ignifuges latérales 4 tiroirs

Considérant que la Municipalité de Lac-du-Cerf a demandé des soumissions, par invitation, à deux fournisseurs, pour l’achat de deux (2) filières ignifuges latérales 4 tiroirs;

Considérant les deux soumissions, soit :

Librairie Jaclo inc.	5 189,99\$ taxes incluses
Papeterie des Hautes-Rivières	5 350,28\$ taxes incluses

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu de faire l’achat des deux (2) filières ignifuges latérales 4 tiroirs chez Librairie Jaclo inc.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 mai 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

145-05-2010

Départ de madame Nathalie Sigouin de la MRC d'Antoine-Labelle

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu de faire parvenir une lettre à madame Nathalie Sigouin pour la remercier pour le soutien qu'elle nous a apporté durant ses années de services à la MRC d'Antoine-Labelle et lui souhaiter bonne chance dans son nouvel emploi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

146-05-2010

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Rapport annuel 2009

Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005 ;

Attendu que l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel ;

Attendu que le rapport d'activités 2009 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la municipalité de Lac-du-Cerf en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma ;

En conséquence, il est proposé par Raymond Brazeau, appuyé par Jacques de Foy et résolu que le rapport d'activités 2009, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

TRANSPORT

Ministre délégué aux Transports Norman MacMillan – Subvention de 109 699\$ pour l’année 2010

Le ministre délégué aux Transports, Monsieur Norman MacMillan, nous informe dans une lettre, en date du 31 mars 2010, qu’il accorde à notre municipalité une subvention de 109 699\$ pour l’année 2010 dans le cadre du programme d’aide à l’entretien du réseau routier local.

147-05-2010

Soumissions taux horaire pour location de niveleuse

Considérant que la Municipalité de Lac-du-Cerf a demandé, par invitation, des soumissions afin d’obtenir un taux horaire pour la location d’une niveleuse pour le nivelage de ses chemins municipaux;

Considérant les soumissions reçues, soit:

Lacelle & Frères	84,00\$ l’heure plus les taxes applicables
Excavation J.P. Lachaine & fils	85,60\$ l’heure plus les taxes applicables
Excavation Legault inc.	95,00\$ l’heure plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu d’accorder le contrat au plus bas soumissionnaire, Lacelle & Frères, au tarif horaire de 84,00\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu’il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 mai 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

148-05-2010

Demande au Ministère des Transports du Québec – Réfection de la Route 311 secteur Lac-du-Cerf

Considérant que la Route 311, secteur Lac-du-Cerf, a un urgent besoin de réfection, car la route se détériore d’année en année;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu de demander au Ministère des Transports du Québec de procéder à la réfection de la Route 311, secteur Lac-du-Cerf afin d’assurer une sécurité routière aux usagers de la route.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

HYGIÈNE DU MILIEU

Info du représentant à la RIDL

Aucune information.

RIDL – patrouille verte 2010

Pour une troisième année, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) relance la Patrouille verte, et ce, sur l'ensemble du territoire de la RIDL. Son objectif pour l'année 2010 est simple: Enfouissement zéro dans nos bureaux municipaux, voilà l'objectif visé!

Plan de gestion des matières résiduelles – principales conclusions suite au bilan de masse 2009

Dépôt en date du 29 avril 2010 du plan de gestion des matières résiduelles – principales conclusions suite au bilan de masse 2009.

149-05-2010

Financement de la collecte sélective municipale et future politique de gestion des matières résiduelles

ATTENDU QUE les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

ATTENDU QUE le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

ATTENDU QUE le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

ATTENDU QUE la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau
appuyé par le conseiller Robert Nault
et résolu :

QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

QUE cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, monsieur Sylvain Pagé, député de la circonscription de Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

URBANISME

150-05-2010

Poste d'inspecteur en bâtiment et environnement

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis
appuyé par le conseiller Hugo Bondu
et résolu de reporter ce sujet à une séance ajournée qui se tiendra le 13 mai 2010 à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

151-05-2010

Rescision de la résolution n° 119-04-2010 – Demande de monsieur Larry Boismenu à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l’utilisation à des fins autres que l’agriculture

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu de rescinder la résolution n° 119-04-2010 – Demande de monsieur Larry Boismenu à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l’utilisation à des fins autres que l’agriculture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

152-05-2010

Modification du plan de zonage

Considérant qu'une demande est déposée par la Cie 9184-7616, propriétaire du lot 28C, rang 9, Canton de Dudley afin de modifier la surface dite «tampon» située dans la phase III de leurs développements au grand lac du Cerf;

Considérant que le Conseil municipal est d'accord de procéder à l'agrandissement de la zone Récréative 06, mais qu'il désire conserver une zone tampon de trente mètres (30 m) entre le parc de la Biche et la propriété de la Cie 9184-7616, et ce, afin de garder une certaine intimité entre le parc et tout futur acheteur de terrains contigus;

En conséquence, il est proposé par appuyé par et résolu de demander au Service d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle de procéder à la modification du plan de zonage comme suit:

Modification des limites de la zone «Récréative 06»

La zone Récréative 06 est agrandie jusqu'à trente mètres (30 m) de la ligne des lots 27 et 28C, du rang 9, du Canton de Dudley qui faisait partie de la zone Récréative 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

LOISIRS

Emploi d'Été Canada 2010 – préposé au lavage d'embarcations nautiques

Courriel en date du 4 mai 2010, nous avisant que la demande de contribution financière que nous avons soumise dans le cadre de l'Initiative jeunesse EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA (EÉC) 2010 a été approuvée pour un étudiant au poste de préposé au lavage d'embarcations nautiques pour 6 semaines de 40 h.

153-05-2010

Offre d'emploi étudiant – préposé au lavage d'embarcations nautiques

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Robert Nault et résolu de faire paraître une offre d'emploi étudiant pour le poste de préposé au lavage d'embarcations nautiques étant donné que notre demande dans le cadre de l'Initiative jeunesse EMPLOIS D'ÉTÉ Canada a été approuvée, se lisant comme suit :

**OFFRE D'EMPLOI POUR ÉTUDIANTS
PRÉPOSÉ AU LAVAGE D'EMBARCATIONS NAUTIQUES**

(Dans ce texte la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes)

La municipalité de Lac-du-Cerf est à la recherche d'un étudiant en vue de pourvoir le poste de préposé au lavage d'embarcations nautiques.

Type de poste

Personne salariée étudiante
Horaire de travail: 40 h par semaine

Responsabilités

Sous la supervision de l'inspecteur municipal et/ou la directrice générale, le préposé doit:

POSTE DE LAVAGE ET QUAI PUBLIC:

- Accueillir les plaisanciers et percevoir les droits de lavage;
- Laver les embarcations nautiques et les accessoires;
- Préparer et distribuer une trousse d'informations pour sensibiliser les gens à la protection des lacs, de l'environnement et de la santé (myriophylle à épis, cyanobactéries (algues bleues), limite de vitesse sur les lacs, renaturalisation des rives, phosphates, etc.);
- Contrôler la barrière du quai municipal;
- Entretien des abords des chemins conduisant au quai municipal et le terrain adjacent au poste de lavage des embarcations nautiques (tonte du gazon).
- Arroser les plantes et les fleurs de l'Hôtel-de-Ville (même endroit que le poste de lavage).

Ces travaux seront exécutés au poste de lavage, 19, chemin de l'Église et au quai public juste en face.

Exigences

- Être disponible à compter du 27 juin jusqu'au 07 août 2010;
- Avoir de l'intérêt pour le travail manuel extérieur.
- Aptitudes à travailler sous différents climats.
- Être en bonne forme et endurance physique.
- Être travaillant et prévoyant en matière de sécurité.
- Avoir de l'entregent.
- Avoir de l'habileté à communiquer avec le public.
- Être autonome.
- Savoir lire et écrire.
- Être étudiant à temps plein (preuve requise);
- Avoir un moyen de transport pour se rendre au travail.

Conditions salariales

10,00 \$ de l'heure

Information

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitæ

au plus tard le lundi 7 juin 2010 à l'adresse suivante :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
«PRÉPOSÉ AU LAVAGE D'EMBARCATIONS NAUTIQUES»
19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf, (Québec) J0W 1S0**

Télécopieur : (819) 597- 4036

Courriel : dg@lac-du-cerf.ca

Nous communiquerons seulement avec les candidats retenus pour l'entrevue.

Il est de plus résolu de faire paraître cette offre d'emploi sur le site du Centre Services Canada, d'Emploi-Québec, sur le site Web de la municipalité et par média poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

154-05-2010

Offre d'emploi étudiant – préposé à l'accueil au parc de la Biche

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis

appuyé par le conseiller Hugo Bondu

et résolu de faire paraître une offre d'emploi étudiant pour le poste de préposé à l'accueil au parc de la Biche se lisant comme suit :

OFFRE D'EMPLOI POUR ÉTUDIANTS PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL – PARC «LA BICHE»

(Dans ce texte la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes)

La municipalité de Lac-du-Cerf est à la recherche d'un étudiant en vue de pourvoir le poste de préposé à l'accueil au parc *La Biche*.

Type de poste

Personne salariée étudiante

Horaire de travail: 40 h par semaine

Responsabilité

Sous la supervision de l'inspecteur municipal et/ou la directrice générale, le préposé doit:

- Accueillir les gens, les informer de nos attraits touristiques et distribuer différents feuillets;
- Percevoir les droits d'entrée et remettre les reçus à cet effet;
- Comptabiliser les droits d'entrée en fin de journée et remplir les formulaires à cet effet;
- Voir à l'entretien ménager des toilettes sèches;
- Ramasser les ordures dans les poubelles situées près de la plage et dans le parc;
- Voir à la propreté à l'entrée du site.

Exigences

- Être disponible à compter du 26 juin jusqu'au 21 août 2010;
- Être étudiant à temps plein (preuve requise);
- Être disponible, débrouillard, autonome, polyvalent, dynamique et jovial;
- Communiquer facilement avec le public;
- Avoir un moyen de transport pour se rendre au travail.

Conditions salariales

11,85 \$ de l'heure

Information

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitæ **au plus tard le lundi 7 juin** 2010 à l'adresse suivante:

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
«PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL – PARC LA BICHE»
19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S0**

**Télécopieur : (819) 597- 4036
Courriel : dg@lac-du-cerf.ca**

Nous communiquerons seulement avec les candidats retenus pour l'entrevue.

Il est de plus résolu de faire paraître cette offre d'emploi sur le site du Centre Services Canada, d'Emploi-Québec, sur le site Web de la municipalité et par média poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

155-05-2010

Fonds de l'Athlète des Laurentides – demande de soutien financier

Considérant que le Fonds de l'Athlète des Laurentides demande le soutien financier de la municipalité de Lac-du-Cerf pour leurs fonds, soit une contribution de 0,03\$ par habitant pour l'année 2010;

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu de ne pas acquiescer à la demande de soutien financier du Fonds de l'Athlète des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

156-05-2010

Fédération Québécoise de la Marche – journée nationale des sentiers

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu que tous les randonneurs de l'Amérique du Nord soient invités à faire leur part dans l'entretien des sentiers pédestres de la municipalité de Lac-du-Cerf, le samedi 4 septembre 2010 et que les bénévoles intéressés communiquent avec la municipalité pour s'inscrire, et ce, dans le but de prévoir un maximum d'organisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CULTURE

157-05-2010

Assemblée générale annuelle du Réseau Biblio – 09 juin 2010 – Golf Laurentien Saint-Faustin-Lac Carré

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité d'autoriser Mesdames Francine B. St-Louis et Pauline Ouimet à participer à l'assemblée générale annuelle du Réseau Biblio qui aura lieu le 09 juin 2010 au Golf Laurentien à Saint-Faustin-Lac-Carré et de rembourser les frais de déplacement et de repas pour cette activité sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 10 mai 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

158-05-2010

Distribution d'arbres – 22 mai 2010

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu de procéder à la distribution d'arbres, le samedi 22 mai 2010, de 9 h à 12 h et de communiquer avec l'Association de protection du Petit et Grand Lac du Cerf et l'Association de protection du lac Baptiste-Lefebvre et lac Long afin qu'elles mandatent des personnes pour nous venir en aide lors de cette journée de distribution.

Il est de plus résolu de faire paraître un communiqué à ce sujet par média poste et sur le site Web.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

AVIS DE MOTION

159-05-2010

Avis de motion – Règlement augmentant le fonds de roulement

Avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller Bernard St-Louis afin que soit adopté à une séance ultérieure un règlement augmentant le fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

RÈGLEMENT

160-05-2010

Règlement numéro 276-2010 concernant l'adhésion de la Municipalité de Lac-du-Cerf à l'entente relative à la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

RÈGLEMENT NUMÉRO 276-2010

Concernant l'adhésion de la Municipalité de Lac-du-Cerf à l'entente relative à la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts

ATTENDU QU' un avis de motion pour la présentation du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Robert Nault lors d'une séance du conseil tenue le 12 avril 2010;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours juridiques avant son adoption, l'avoir lu et renoncé à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu ce qui suit :

QU'il soit statué et ordonné par le règlement 276-2010 du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf et il est, par le présent règlement, statué et ordonné ce qui suit :

ARTICLE 1 La Municipalité de Lac-du-Cerf adhère à l'Entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et accepte d'être soumise aux conditions prévues à cette entente.

ARTICLE 2 Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer au nom de la municipalité, l'annexe A confirmant l'adhésion de cette dernière à l'entente relative à la Cour municipale commune de Ville de Sainte-Agathe-des-Monts aux conditions qui y sont mentionnées.

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Pauline Ouimet
Mairesse

Jacinthe Valiquette
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Avis de motion : 12-04-2010
Adoption : 10-05-2010
Approbation par les municipalités :
Approbation par le Ministère de la Justice :
Entrée en vigueur :

ANNEXE « A »

**ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE
COMMUNE DE LA VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS**

ENTRE

**VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
AGISSANT POUR L'AGGLOMÉRATION DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS**

ET

**MUNICIPALITÉ D'AMHERST
MUNICIPALITÉ D'ARUNDEL
MUNICIPALITÉ DE BACKMERE
MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF
MUNICIPALITÉ DE HUBERDEAU
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION
MUNICIPALITÉ DE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION
MUNICIPALITÉ DE LAC SUPÉRIEUR
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE
MUNICIPALITÉ DE LANTIER
MUNICIPALITÉ DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE NOMININGUE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-LACS
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN**

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désirent se prévaloir des dispositions de l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q., chapitre C-72-01) pour modifier cette entente afin de changer certaines conditions et aussi de permettre que le territoire de nouvelles municipalités soit desservi ;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-du-Cerf désire que son territoire soit desservi par la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

ATTENDU QUE tous les règlements nécessaires à la modification de l'entente en ce sens ont été adoptés par les municipalités concernées;

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

1. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet la modification de l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts en permettant notamment l'extension de sa compétence au territoire de la municipalité de Lac-du-Cerf.

2. CHEF-LIEU DE LA COUR

Le chef-lieu de la Cour et le greffe sont établis sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts à l'adresse suivante :

50, rue Saint-Joseph
Sainte-Agathe-des-Monts (Québec)
J8C 1M9

3. LIEU DES AUDIENCES DE LA COUR

La cour siège à son chef-lieu ou dans tout autre lieu du territoire desservi par elle et désigne conformément à l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q., chapitre C-72.01).

4. DÉPENSES EN IMMOBILISATION

La Ville de Sainte-Agathe-des-Monts sera seule à décider des dépenses en immobilisations à être effectuées pour et au bénéfice de la Cour municipale de Sainte-Agathe-des-Monts.

Les dépenses en immobilisation comprennent main non limitativement toutes les dépenses pour l'acquisition, la modification, l'agrandissement, la rénovation et l'aménagement des lieux nécessaires à la Cour municipale.

Ces dépenses comprennent également, mais non limitativement l'achat d'équipements, de biens meubles, tel que tables, chaises, bureaux, pupitres, étagères, classeurs, et l'achat, l'installation ou location de lignes téléphoniques, modem ou équipements informatiques et logiciels ainsi que la location ou l'achat de lignes de transmission de données.

5. CONTRIBUTION AUX DÉPENSES EN IMMOBILISATION

Les municipalités parties à la présente entente, autres que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts verseront annuellement à titre de participation aux dépenses en immobilisation un montant. Ce montant est calculé de la façon suivante :

$$\left\{ \frac{[0,30\$ \times \text{nombre d'habitants}^*] + [0,30\$ \times \frac{\text{richesse foncière uniformisée}^*}{100\,000}]}{2} \right\}$$

* fixé par le décret concernant la population des municipalités du Québec.

** au dépôt du rôle au 15 septembre.

LA VILLE de Sainte-Agathe-des-Monts demeure l'unique propriétaire des immobilisations acquises et assume l'entière responsabilité des dépenses en immobilisation encourues.

6. PROPRIÉTÉ DES AMENDES

La totalité de l'amende imposée pour sanctionner une infraction à une disposition d'une loi ou d'une charte régissant la municipalité sur le territoire sur laquelle une infraction a été commise, d'un règlement, d'une résolution, d'une ordonnance de saisie, appartient à cette municipalité qui intente la poursuite pénale. Il en est de même pour les amendes des constats délivrés en vertu du *Code de la Sécurité routière*.

Les frais judiciaires, les frais de cour et les frais de constat appartiennent à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

7. AUTRES FRAIS IMPUTABLES AUX MUNICIPALITÉS PARTIES À L'ENTENTE

Chaque municipalité qui choisit de retenir les services d'un autre procureur que celui nommé en vertu de l'article 10 de cette entente devra directement acquitter les honoraires professionnels de cet avocat.

Des frais de 75\$ seront applicables à l'ouverture d'un dossier (constat contesté ou jugement rendu par défaut de paiement) dont l'amende est de 100\$ ou plus; seuls les frais du constat seront conservés par la Cour pour les dossiers dont l'amende est inférieure à 100\$.

Chaque municipalité devra rembourser au greffe de la cour tous les frais administratifs payés par celui-ci et exigés par la Société de l'assurance automobile du Québec lors du traitement d'un dossier.

Les autres coûts d'exploitation ou d'opération de la cour municipale commune, comprenant notamment les salaires, le chauffage, l'électricité, les assurances, les frais d'entretien seront à la charge unique de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

Les municipalités parties à l'entente seront responsables des frais et honoraires engendrés par les procédures des jugements portés en appel les concernant.

8. MODIFICATIONS DES CONDITIONS FINANCIÈRES DE L'ENTENTE

Les conditions financières de cette entente peuvent être révisées à chaque année au cours des trois (3) mois qui précèdent la date anniversaire de l'entrée en vigueur de l'entente.

9. CONDITIONS DE RETRAIT D'UNE MUNICIPALITÉ DE L'ENTENTE

Advenant qu'une municipalité se retire de la présente entente, ce retrait se fera selon les conditions suivantes, à savoir :

9.1 Elle devra transmettre au conseil de chacune des municipalités participantes à cette entente, une résolution annonçant son intention de se retirer et devra adopter un règlement décrétant ce retrait de la présente entente dans les quatre-vingt-dix (90) jours de l'adoption de la résolution de retrait et transmettre ce règlement au ministre de la Justice pour suivi approprié.

9.2 Elle devra verser à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, et ce, dans les trois (3) mois de la date d'entrée en vigueur du règlement de retrait, une somme équivalente à trois (3) fois le montant calculé à l'article 5 de la présente tel que fixé pour l'année financière durant laquelle le retrait devient effectif.

10. ADMINISTRATION DE LA COUR

La Ville de Sainte-Agathe-des-Monts sera responsable de l'administration du chef-lieu de la cour, de même que de l'organisation et l'administration de la cour municipale, y compris la nomination d'un procureur, d'un greffier et de tout autre employé de la cour, ainsi que leurs traitements et autres conditions de travail.

11. SURPLUS D'OPÉRATION

Tout excédent ou surplus d'opération ou d'exploitation de la cour municipale reviendra de droit à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et cette dernière sera la seule et unique responsable de tout déficit d'exploitation ou d'opération de la cour municipale.

12. ADHÉSION À LA COUR

Toute autre municipalité locale désirant adhérer à la présente entente, pourra le faire conformément aux règles suivantes :

- a) Elle obtient le consentement unanime des municipalités déjà parties à l'entente ;
- b) Elle accepte, par règlement les autres conditions d'adhésion dont les municipalités peuvent convenir entre elles sous la forme d'une annexe qui est jointe, le cas échéant, à la présente entente ;
- c) Cette annexe doit être entérinée par une résolution de toutes les municipalités parties à l'entente.

13. ABOLITION DE L'ENTENTE

Advenant l'abolition de la cour municipale commune de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, l'actif et le passif découlant des immobilisations seront sous la responsabilité de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

Les biens meubles acquis pendant la durée de l'entente deviendront la propriété de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts sans autres obligations de quelque nature que ce soit envers les autres municipalités.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

161-05-2010

Ajournement de la séance

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu d'ajourner la séance au 13 mai 2010, 19 h. Il est 19 h 42.

ADOPTÉE

Pauline Ouimet
mairesse

Jacinthe Valiquette,
secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Pauline Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec..

Pauline Ouimet
mairesse